



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E123868

VALABLE JUSQU'AU 24/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2001B00597

Siret : 437 981 384 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 00 33235-

Assurance Responsabilité Travaux :

THELEM ASSURANCES TDCB02880410

Assurance Responsabilité Civile :

THELEM ASSURANCES TRCB02880409

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/02/2024

Raison sociale : SARL GENEVE

ZONE D ACTIVITE DU BAS PONT
35500 TAILLIS

Téléphone : 02 99 76 95 29

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@sarlgeneve.fr

Responsabilité légale :

LOISTRON JULIEN GÉRANT / LOISTRON ALEXANDRA CO-GÉRANTE

Fax :

Effectif moyen : 20

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/07/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/07/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	07/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/07/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/07/2023
o Ventilation mécanique	18/06/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.